

finissent presque toujours par être connus des détenus. Et puis, nous l'avons déjà dit, et nous tenons à le répéter, la moralisation des détenus repose en grande partie sur le personnel administratif, qui doit enseigner la vertu, par ses exemples encore plus que par ses paroles.

Pour être un bon officier des pénitenciers, il faut, pour ainsi dire, une vocation. Il nous faut des hommes qui comprennent qu'ils ont des devoirs à remplir, moins envers l'administration qui les paie, qu'envers leur conscience qui les dirige; qui sachent allier l'esprit de charité avec l'esprit de justice.

Autant nous reconnaissons les salutaires effets des conseils paternels et des douces exhortations de l'aumônier, autant nous estimons nécessaires l'activité, la prudence, la charité et les bons exemples des différents officiers, pour pourvoir à la réforme et la moralisation des détenus. Continuellement en rapport avec les prisonniers, les gardiens, s'ils ont du tact et de la vertu, sauront mieux que personne se poser en intermédiaires, pour rendre faciles le repentir et le retour au bien. Nous insistons vivement, sur ce point, parce que nous sommes persuadé que du choix du personnel des pénitenciers dépend entièrement le succès que la société est en droit d'attendre de semblables institutions.

A l'occasion de la visite de l'évêque, j'ai inauguré la sacristie attenante à la chapelle. Cet appartement, dont j'avais absolument besoin pour mon propre usage, fournit encore aux familles des officiers catholiques ne parlant pas le français, l'avantage d'assister le dimanche aux offices du pénitencier, et de recevoir dans leur langue les instructions dont ils étaient privés auparavant.

Je ne puis passer sous silence la visite d'un autre personnage distingué. Le 8 mai dernier, Sa Grâce Mgr. Taché, archevêque de St. Boniface, sur l'invitation qui lui avait été faite, se rendit au pénitencier, et présida l'exercice du mois de Marie. Sa Grâce parla aux détenus dans les deux langues, donna la bénédiction du St. Sacrement et se retira en félicitant les autorités du pénitencier sur la bonne tenue des prisonniers et la manière édifiante dont ils se tenaient à la chapelle.

Le 27 du même mois, Mgr. Fabre visita de nouveau le pénitencier, et comme la première fois exprima sa satisfaction non-seulement aux autorités du pénitencier, mais encore aux détenus eux-mêmes.

Plus je connais ceux auprès desquels je suis appelé à exercer le ministère, plus je me convaincs que leur conversion est chose difficile. L'atmosphère du pénitencier a quelque chose qui tue l'énergie des cœurs, engourdit le sens moral et fait perdre le respect pour soi-même, qui est un si puissant levier pour le bien. L'homme comparativement honnête s'habitue peu à peu au contact et à la société des scélérats de la pire espèce, et devient bientôt leur émule et leur complice. Rarement les méchants deviennent vertueux au contact des bons, presque toujours les bons deviennent méchants au contact des scélérats. Il en est des choses morales comme des choses physiques: un pestiféré répand la contagion sur ceux qui l'entourent, et souvent en dépit des plus sévères précautions.

Ceci soit dit pour ceux qui croient qu'il suffit de parquer des criminels dans un lieu quelconque, et de les soumettre à des règlements plus ou moins sévères pour en faire des honnêtes gens. Une chose a manqué à tous ces criminels, que la société se voit forcée de rejeter de son sein, et cette chose, c'est la connaissance de Dieu et des devoirs qu'il impose. Avant tout il faut remplir le vide laissé dans l'âme par l'absence de cette science, sans laquelle l'homme ne sera jamais qu'un fantôme de vertu. Or pour faire pénétrer dans le cœur cette connaissance pratique de ses devoirs envers Dieu, et par contre envers la société, pour en déraciner les vices et les passions, qui ont été jusqu'ici le mobile de ses actions, il faut plus que des règlements et des lois pénales, il faut l'enseignement de l'Évangile; il faut cette science que St. Paul met au-dessus de toutes les sciences, la science de Jésus-Christ.

Cette science s'enseigne par la parole et par l'exemple. Le prêtre est chargé par état de donner ce double enseignement: à l'autel, dans la chaire, au confessionnal; partout et toujours il doit s'efforcer de ramener les méchants dans la voie du bien, de fortifier les faibles, de soutenir les bons. Mais le prêtre ne peut souvent que jeter la bonne semence dans l'âme; son action immédiate n'est pas continue. L'enseigne-